

personnes ne se retrouvent pas coincées dans un métier. Je souhaite donc que la formation initiale permette la mobilité. Il s'agira également d'envisager une validation des acquis professionnels et des compétences et de développer des collaborations avec les différentes filières de formation en vue d'ajuster les référentiels.

Ces pistes d'amélioration doivent se concrétiser intelligemment au travers d'une série de réformes. Je pense notamment à la réforme de la formation initiale dans l'enseignement obligatoire ou tout simplement à la réforme des milieux d'accueil. L'objectif premier, qui doit guider de manière cohérente l'ensemble de nos travaux, reste l'amélioration de la qualité de l'accueil. Son développement a fait évoluer le travail sur le terrain. L'enjeu est de réfléchir à un système compétent, en ce compris la formation initiale des professionnels et la définition plus précise des métiers, qui permet de soutenir le passage d'un accueil axé essentiellement aujourd'hui sur le soin des enfants à un accueil équilibré entre le soin et l'éducation. C'est pour moi également une réforme nécessaire dans le cadrage de la réforme globale. Aujourd'hui, l'accueil consiste à s'occuper de l'enfant dans sa globalité, à répondre à ses besoins primaires, mais aussi à ses besoins d'éveil, de socialisation, de découverte du monde, d'apprentissage de la mobilité. C'est pouvoir s'adapter à son rythme tout en prenant en compte la collectivité. Je sais que des centaines de milieux d'accueil travaillent déjà dans ce sens. Il est néanmoins important, dans le cadre de la réforme et de la formation initiale des professionnels de l'enfance, d'en tenir compte globalement. D'où l'excellence.

Mme Véronique Salvi (cdH). – On sent, dans ce cadre également, que tout à un sens et que tout se tient. Les recherches qui ont été menées et les douze recommandations concrètes annoncent un beau chantier en perspective. Lorsqu'on s'intéresse à l'enfance, comme c'est le cas de l'ensemble des parlementaires ici présents, on se rend compte qu'il est opportun de travailler à cette formation initiale pour éviter d'oublier une partie de la chaîne. Réformer les milieux d'accueil lors de la mise en œuvre de la réforme initiale engendrerait en effet des difficultés. Il vous reste, Madame la Ministre, à prendre les dispositions nécessaires sur la base des recommandations émises et des recherches effectuées afin de présenter les modifications concrètes nécessaires.

1.12 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Enquête relative au profil et au statut des accueillant(e)s extrascolaires en province de Namur»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). –

L'Accueil temps libre (ATL) des enfants constitue, à l'heure actuelle, un enjeu sociétal majeur doté de multiples fonctions. En effet, en complément de son rôle d'éducation, d'épanouissement personnel et de prévention, l'ATL constitue un levier pour lutter contre la pauvreté et pour garantir une plus grande égalité des chances.

En 2009, l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) et la province de Namur ont signé une convention de collaboration. Celle-ci avait pour but principal d'améliorer la qualité de l'offre d'accueil des enfants âgés de deux ans et demi à douze ans. Pour ce faire, un comité de pilotage, le CoPil, composé de représentants de l'ONE, de représentants de la province de Namur, de présidents de commissions communales de l'accueil (CCA) et de coordinateurs ATL, a été mis en place. Trois plateformes ont également été créées: la première rassemble des présidents de CCA, le deuxième réunit des coordinateurs ATL et la dernière est commune aux présidents de CCA et aux coordinateurs ATL. Au sein de ces plateformes, la question de l'encadrement des enfants par des accueillantes ou accueillants est régulièrement abordée. De fait, cette nouvelle fonction demeure, malheureusement, trop souvent assimilée à de la garderie et non à de l'accueil temps libre. C'est dans ce contexte qu'en 2015, un groupe de travail composé de coordinateurs ATL a réalisé, en collaboration avec la cellule Observation de la province de Namur, une enquête sur le profil et le statut des accueillant(e)s extrascolaires, afin de poursuivre la réflexion sur cette thématique.

Madame la Ministre, pouvez-vous procéder à un état des lieux de cette enquête? Quelles sont les conclusions de l'ONE? Enfin, cette étude a-t-elle également été effectuée au sein des autres provinces wallonnes? Le cas échéant, les conclusions diffèrent-elles d'une province à l'autre? Dans le cas contraire, ne serait-il pas pertinent de réaliser une telle enquête au sein des autres provinces wallonnes, afin de pouvoir effectuer des comparaisons?

Mme Alda Greoli, vice-présidente et ministre de la Culture et de l'Enfance. – La plateforme provinciale des coordinateurs ATL de Namur a effectivement réalisé cette enquête sur le profil et le statut des accueillant(e)s extrascolaires entre avril et juin 2014. Le rapport d'enquête réalisé par le groupe de travail, en collaboration avec la cellule Observation de la province de Namur, est disponible en ligne.

Le taux de participation à l'enquête s'élève à 56,8 % des responsables des projets concernés. Les profils de plus de 700 accueillant(e)s extrascolaires ont été analysés. Il s'agit essentiellement de femmes – plus de 95 % – dont 53 % sont âgées de 41 à 55 ans. Leur niveau d'études est peu élevé: 82,7 % ne sont pas allées

au-delà des études secondaires, 12,1 % n'ont aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire, 17,1 % ont un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur et 53,5 %, un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur. Enfin, 53 % des accueillant(e)s n'ont pas eu de formation professionnelle spécifique à la fonction qu'ils/elles occupent.

En comparant les contrats à durée indéterminée à l'ensemble des autres contrats à durée déterminée et en partant de la définition de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), on constate qu'en province de Namur, plus de huit accueillantes extrascolaires sur dix ont un emploi précaire. Elles vivent dans l'incertitude quant à leur avenir professionnel. Les coordinateurs ATL, qui ont une expérience sur le terrain, sont convaincus que cette incertitude joue sur le degré de motivation du personnel d'accueil, sur son envie réelle de s'investir dans cette fonction et sur son intérêt à suivre une formation. Pour les employeurs, cette incertitude peut aussi avoir une influence sur l'intérêt d'inciter son personnel à suivre une formation.

Les contrats de type ALE suivis de contrats à durée déterminée sont les plus représentés parmi les types de contrats d'embauche possibles pour les temps d'accueil du matin, du midi et du soir.

Par contre, l'accueil extrascolaire des enfants durant les journées pédagogiques et les mercredis après-midi est principalement assuré par des accueillants ou des accueillantes sous contrat à durée indéterminée.

Il est à noter que depuis que l'enquête a été réalisée, en 2014, de nombreuses communes ont dû prendre des mesures pour stabiliser un peu plus une partie du personnel extrascolaire à la suite des exclusions du chômage et de l'impossibilité pour certaines personnes de pouvoir bénéficier d'une convention ALE. Cette enquête a été présentée par les coordinateurs ATL auprès des commissions consultatives de l'accueil des communes impliquées dans le décret «ATL»: 35 des 38 communes de la province de Namur en 2015 et, aujourd'hui, 36 communes. Elle a également été transmise aux différents ministres concernés en 2015 et en particulier à ma prédécesseure, mais aussi à la ministre Tillieux ainsi qu'à l'administration centrale de l'ONE.

La plateforme provinciale des coordinateurs ATL a réalisé, le 4 mars 2016, une présentation de l'enquête auprès des représentants des différentes autres plateformes, en présence du service ATL de l'ONE. Plus de 70 personnes étaient présentes. Le souhait d'étendre l'étude à l'échelle de la Communauté française a été examiné. Les représentants des coordinateurs ATL des autres subrégions ont marqué leur assentiment à cette proposition. Ils ont relayé l'information aux différentes coordinations provinciales et les personnes ont été identifiées pour participer au

groupe de travail entre les différentes plateformes de coordinateurs.

À la demande du comité de pilotage de Namur, l'administration provinciale a soumis le projet à l'Association des provinces wallonnes (APW) afin d'encourager les observatoires provinciaux de la santé à s'impliquer dans la réalisation de cette étude.

Selon les dernières informations, reçues en mars 2017, il semblerait que les autres provinces ne soient pas prêtes à soutenir la réalisation de l'enquête sur leur territoire.

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Permettez-moi de commencer par le dernier point que vous avez abordé. Je regrette que les autres provinces ne mènent pas l'étude en question. Nous pourrions avoir une vision globale du profil des accueillant(e)s sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en tout cas pour ce qui concerne les communes wallonnes. Vous l'avez souligné, cette étude montre que le statut des accueillant(e)s d'enfants est particulièrement précaire: contrats ALE, CDD, etc.

Du reste, vous avez évoqué, lors de votre réponse à ma collègue, la mise en œuvre d'une formation pour les accueillant(e)s d'enfants de zéro à douze ans. Nous en sommes très loin ici. Les accueillant(e)s ATL doivent suivre une formation de base et des formations continuées. Or, étant donné leur statut, il s'avère parfois très compliqué de les encourager en ce sens, ce qui n'empêche pas, il convient de le souligner, d'avoir un accueil de bonne qualité dans les différentes structures. Néanmoins, le statut des accueillant(e)s n'est pas enviable, d'où la difficulté, pour les opérateurs d'accueil, d'en recruter un nombre suffisant.

Nous devons continuer d'être vigilants et de porter attention à cette problématique. J'imagine toutefois que la problématique évoquée ici sera envisagée lors de la mise en œuvre de la formation des accueillant(e)s d'enfants de zéro à douze ans.

1.13 Question de Mme Valérie Warzée-Caverenne à Mme Alda Greoli, ministre de la Culture et de l'Enfance, intitulée «Prévention du diabète de type 2»

Mme Valérie Warzée-Caverenne (MR). – Le diabète de type 2, rappelons-le, est une maladie caractérisée par un taux trop élevé de glucose dans le sang. Elle concernait en 2012 quelque 600 000 malades, dont 250 000 qui l'ignorent. Ce type de diabète est le plus courant puisqu'il concerne 80 à 90 % des diabétiques. Les signes de la maladie arrivent souvent tardivement alors qu'elle est parfois présente pendant neuf à douze ans sans aucun symptôme apparent. Toutefois, une série de recommandations, dès le